

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

60887

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **5241**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HAMMAMI Abdessam

Date de naissance :

25/3/54

Adresse :

Sidi Rafaïl Chati. app 3 n°57

Tél. : **0671.069131**

Total des frais engagés

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

4



24 MARS 2021

ACCUEIL

Date de consultation :

24/03/21

Age :

Nom et prénom du malade :

Hammami Abdessam

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Vue de nuit

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CSA

Signature de l'adhérent(e) :

Hammami Abdessam

Le : **24/03/21**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/12/21	Ca	250/115	250,00	INP : 33144600 Dr. Mouloud Bouchaib Chirurgien-Dentiste Abdelhak Bouchaib 06 22 47 14 72

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Mouloud Bouchaib	24/12/21	724,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

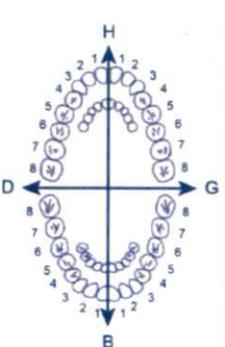
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Mouloud Bouchaib			

AUXILIAIRES MEDICAUX

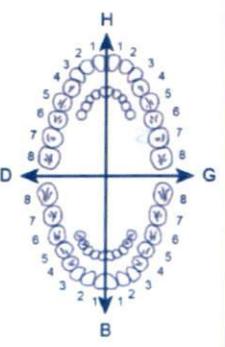
Cachet et signature du praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Dr. Mouloud Bouchaib	24/12/21	1	1	1	1	1750

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

70، زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, le 24/2/21 الدار البيضاء، في

Dr. Abdelhak BOUCHTA

107,60 x 6

XALACOM 0.01%

9/0

g

6 mois.

(6 Boites)

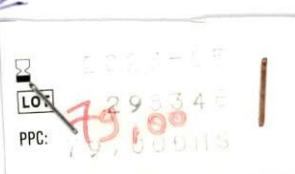
107,60 x 5

la sur

79,00

T = 724,60

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah
1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72



DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca

Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشتة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الإتصال - الليزر - الجيوجرافيا

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

70 ، زققة علال بن عبد الله - الطاقي الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, le
الدار البيضاء ، في

HAMMAMI Abdeslam 2972/11

Casablanca, le mercredi 24 février 2021

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

PROGRESSIFS Photochromiques

Oeil Droit : (30° -2,50) + 1,25 , Addition + 3,00

Oeil Gauche : (155° -2,75) + 1,00 , Addition + 3,00

NEW LIFE OPTICAL
SAPL AU
Groupe 4 N° 155 Casablanca
Nafie S. Moumen Jdd - Casablanca
GSM: 06 74 82 23 53

MONTEUR
Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

New Life



Optical

I.T.P: 33067379 - R.C : 381495

I.C.E : 001937766000081

✉ : 06.74 - 82 - 23 - 53



Group 4 N° 155 Bd

Ouqba Ibno Nafie Sidi moumen

FACTURE : N° 001405

Casablanca, Le : 01/03/2011

M/Mme

: Hammami Abdesslam

N° de Nomenclature :

Docteur : Abdellah Bouchta

Monture : Cadre plastique

250

Verres : Bleu UV progressif

intra photo gris AR

VL :

OD : (-2.50 à 3.0) +1.25

OG : (-2.75 à 1.55) +1

750

750

VP :

OD : +3

OG : +3

Total :

1750

Arrêtée La Présente Facture à la Somme de :

Molle Sept cent cinquante
dirhams

NEW LIFE OPTICAL
SAARI QU
Groupe 4 N° 155 Bd. Okba Ibno Nafie Sidi moumen
Casablanca
GSM: 06 74 82 23 53